

**Réunion du Conseil
Communautaire
du 27 mai 2014
à Eu
Compte-rendu**

Le conseil communautaire s'est réuni le mardi 27 mai 2014 en mairie d'Eu sous la présidence de M. Alain Brière.

- M. Yves Derrien est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel des délégués (annexe 1).

- M. Alain Brière met au vote le procès verbal du conseil communautaire du 14 mai 2014. M. Michel Delépine demande qu'y soit ajouté le texte d'une précision qu'il souhaite effectuer (annexe 2).

M. Marcel Le Moigne souhaite que figure dans le compte-rendu un résumé des interventions des conseillers communautaires.

M. Alain Brière indique qu'il convient de corriger une erreur figurant dans le tableau de désignation des représentants de la CCBM aux organismes extérieurs : il convient de lire "Réseau Palme, M. Jean-Claude Davergne" au lieu de "Réseau Palme, M. Eddie Facque"

En tenant compte de ces demandes, le compte-rendu du conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1 Finances - Budget primitif 2014 - Budget général

Le budget primitif a été élaboré en commission des Finances du 19 mai 2014 en présence des 21 maires du territoire de la communauté de communes Bresle Maritime. Celui-ci tient compte des choix et orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire du 14 mai 2014.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 35 154 575 €. (Pour mémoire le budget 2013 s'équilibrait à 29 265 163 €).

- **Les dépenses de la section de fonctionnement** d'un montant de 13 517 928 € (13 501 328 € en 2013) se répartissent suivant les différentes fonctions caractérisant les compétences exercées par la Communauté de Communes :

- fonction 01- opérations non ventilables : 7 175 041 € dont 538 282 € au titre du déficit des budgets annexes, 100 000€ au titre des dépenses imprévues et 5 906 637€ au titre des autres organismes publics ainsi que 583 291€ concernant les dépenses d'ordre du virement à la section de d'investissement pour 367 291€ et 216 000€ pour les amortissements.

- fonction 020 – Administration générale : 1 037 800 € (en 2013 : 994 500 €)

- fonction 321 – Mise en réseau bibliothèques : 66 600 € (en 2013 : 68 805 €)

- fonction 413 – Natation et transport scolaire : 451 057 € (en 2013 : 422 000 €)

- fonction 421 – Centres de loisirs et BAFA-BAFD : 409 000 € (en 2013 : 392 700 €)

- fonction 422 – Relais Assistants Maternelles : 62 650 € (en 2013 : 55 650 €)

- fonction 523 – Insertion : 57 200 € (en 2013 : 52 000€)

- fonction 812 – Ordures ménagères : 3 589 580 € (en 2013 : 3 564 260 €)

- fonction 830 – Environnement : 308 100 € (en 2013 : 201 200 €)

- fonction 90 – Pays Bresle-Yères : 103 400 € (en 2013 : 97 600 €)

- fonction 95 – Tourisme : 257 500 € (en 2013 : 215 000 €)

- **Les recettes de la section de fonctionnement** d'un montant de 13 517 928 € (13 501 328€ en 2013) concernent notamment :

- le produit des services (chapitre 70) pour 101 100€

- le produit des impôts et taxes (chapitre 73) pour 5 435 147 € dont 2 961 746 € au titre du produit des 4 taxes (TH,TFb,TFnb,CFE) et 44 424€ au titre de la CFE du PEAGJ 540 063 € au titre du FNGIR, 316 998 € au titre de la CVAE, 64 243 € au titre de l'IFER et 1 443 407 € au titre du produit de la TEOM.

- les dotations et participations (chapitre 74) pour 1 531 203 €

- le résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) d'un montant de 6 424 878 €

- **Les dépenses de la section d'investissement** d'un montant de 21 636 647 € sont réparties dans les propositions nouvelles suivantes au niveau des programmes :
- Programme n°11 – matériel informatique : 55 700€

Programme n°13 – maison communautaire : 163 591 €

Programme n°17 – matériels ordures ménagères : 110 000

Les autres dépenses concernent les restes à réaliser pour 14 048 600€ et les transferts d'ordre budgétaire vers le budget annexe centre aquatique ainsi que le solde d'exécution reporté (ligne 001) pour 865 756€

➤ **Les recettes d'investissement** d'un montant de 21 636 647 € concernent notamment :

- les dotations d'investissement (chapitre 10) : 1 929 356
- les emprunts (chapitre 16) : 345 000 €
- le virement de la section de fonctionnement (ligne 021) : 367 291 €
- l'amortissement des immobilisations (compte 28) : 216 000

Les autres recettes concernent les restes à réaliser pour 13 779 000€ et les opérations d'ordre budgétaire pour le transfert au budget annexe centre aquatique.

M. Marcel Le Moigne se déclare surpris par la nature de la présentation et rappelle que le budget doit être voté chapitre par chapitre.

M. Emmanuel Maquet lui précise que l'on n'en est pas encore au vote mais au débat.

M. Michel Delépine demande des précisions quant à la décision de ne pas augmenter la pression fiscale dans la durée.

M. Alain Brière et Mme Marylise Bovin précisent qu'il s'agit d'un engagement pour l'exercice présent et qu'il ne serait pas raisonnable de le prendre sur un plus long terme, compte tenu du contexte économique et des évolutions à attendre en matière de compétences.

M. Emmanuel Maquet ajoute qu'il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas maîtrisés comme l'évolution des dotations de l'Etat.

M. Marcel Le Moigne, M. Raynald Boulenger, M. Guy Depoilly demandent un certain nombre de précisions concernant différents points du budget.

M. Guy Depoilly souligne qu'il est important que des sommes importantes soient expliquées.

M. Daniel Cavé souhaite que l'on se penche très rapidement sur l'évolution des compétences et les besoins en personnel que cela entraînera.

Mme Marylise Bovin indique que la commission finances se réunira souvent cette année pour étudier ces questions.

Une précision est apportée sur la somme de 25 000 euros consacrée à l'événementiel : cela doit concerner une manifestation portée par la CCBM pour sa valorisation et celle du territoire.

M. Guy Depoilly demande pourquoi il n'y a pas de commission du personnel au sein de la communauté de communes.

M. Emmanuel Maquet rappelle qu'il s'agit d'une prérogative du président.

M. Alain Brière indique qu'il serait prêt à élargir cette prérogative au bureau.

Plusieurs élus demandent des précisions sur les restes à réaliser, précisions apportées par Mme Bovin et M. Lesage, receveur.

M. Marcel Le Moigne demande des précisions sur le FCTVA. M. le receveur souligne qu'il n'y a pas eu de FCTVA depuis 2005. M. Le Moigne souligne qu'il serait dommage que la collectivité perde de l'argent à cause de cela. M. Le Moigne demande également des précisions sur le taux de subvention accordés sur les réalisations de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte e budget général 2014 est adopté :

Pour : 35 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 7 voix

M. Emmanuel Maquet précise qu'il s'agit là d'un budget de convalescence et qu'il y a nécessité de remettre d'équerre un certain nombre d'opérations. "On sent aussi que l'on est à la croisée des chemins entre le centre aquatique d'un côté et le parc d'activités de l'autre; il va falloir faire des choix si l'on ne veut pas demain lever d'avantage d'impôt".

M. Jean-Claude Davergne demande que soit réalisé un audit financier.

M. Alain Brière indique que M. Lesage, receveur a indiqué qu'il ferait cet audit, qu'il le communiquerait au président qui le rendra public.

2 - Finances - Budget Général - Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Le produit fiscal attendu des 4 taxes additionnelles (TH,TFb,TFnb,CFE) s'élève à 2 961 746 € (2 982 114 € en 2013) auquel s'ajoute le produit de la fiscalité professionnelle de zone d'un montant de 44 424 € (45 100 € en 2013) soit un total de 3 006 170 €.

Il convient d'ajouter les allocations compensatrices pour 81 214 €, le produit global des IFR pour 64 243€, le produit de la CVAE pour 316 998 €, la DCRTP pour 283 969 € et le versement au titre du FNGIR pour 540 063 €.

Le produit total nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 4 292 657 €.

Conformément au débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil communautaire du 15 mai 2014 il est proposé de reconduire les mêmes taux que ceux votés en 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les taux suivants pour 2014

- Taxe d'habitation : 3,14%
- Taxe foncière (bâti) : 3,99%
- Taxe foncière (non bâti) : 6,40%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 3,08%
- Fiscalité Professionnelle de Zone : 22,55%

3 – Finances – Budget général - vote des taux 2014 – TEOM

Le produit attendu en TEOM pour 2014 s'élève à 1 443 407,31 €

TEOM 2014

	Bases prévisionnelles 2014	zone	taux de TEOM 2014	recette TEOM 2014
ALLENAY	139 636	1	4,50	6 283,62 €
AULT	2 767 802	2	5,00	138 390,10 €
BEAUCHAMPS	572 034	1	4,50	25 741,53 €
BOUVAINCOURT	376 704	1	4,50	16 951,68 €
BUIGNY-LES- GAMACHES	186 332	1	4,50	8 384,94 €
DARGNIES	602 266	1	4,50	27 101,97 €
EMBREVILLE	261 575	1	4,50	11 770,88 €
ETALONDES	735 605	1	4,50	33 102,23 €
EU	7 608 401	2	5,00	380 420,05 €
FLOQUES	299 007	1	4,50	13 455,32 €
FRIAUCOURT	407 292	1	4,50	18 328,14 €
GAMACHES	1 814 344	2	5,00	90 717,20 €
INCHEVILLE	722 733	1	4,50	32 522,99 €
LE TREPORT	5 195 348	2	5,00	259 767,40 €
LONGROY	354 511	4	5,50	19 498,11 €
MERS-LES-BAINS	4 602 475	3	5,50	253 136,13 €
MILLEBOSC	110 450	1	4,50	4 970,25 €
OUST-MAREST	326 802	5	5,00	16 340,10 €
PONTS-ET-MARAIS	459 622	5	5,00	22 981,10 €
St QUENTIN-LAMOTTE	693 279	5	5,00	34 663,95 €
WOIGNARUE	577 593	5	5,00	28 879,65 €
TOTAL	28 813 811			1 443 407,31 €
			tx moyen	5,01%

Il est rappelé que le conseil communautaire du 10 octobre 2013 a décidé de définir 5 zones en application des dispositifs de zonage de perception et de lissage des taux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les taux de TEOM

- Zone 1 : 4,50 %
- Zone 2 : 5,00 %
- Zone 3 : 5,50 %
- Zone 4 : 5,50 %
- Zone 5 : 5,00 %

4 – Finances – Budget primitif 2014 - Budget annexe zone industrielle

Le budget annexe – zone industrielle s'équilibre en dépenses et en recettes à 310 400 € pour la section de fonctionnement (309 400€ en 2013) et à 5 821 999 € pour la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser dépenses pour 1 198 000 € et recettes pour 4 313 000 €.

Les opérations nouvelles se répartissent :

-programme 104 - terrains ZAC : 600 000 €

-programme 16 - acquisition de matériel : 9 690 €

La subvention d'équilibre prévisionnelle en provenance du budget général s'élève à 310 400€.

M. Jean-Claude Davergne demande des précisions sur les sommes prévues pour la tranche 2 de la phase 4. M. Davergne demande également si le giratoire demandé par SGD se fera.

M. Brière précise que ce giratoire n'est pas budgétisé. En 2014, l'étude et l'approfondissement de l'étude seront à l'ordre du jour mais pas la réalisation.

M. Emmanuel Maquet en appelle à la vigilance sur ce sujet eu égard aux conséquences financières.

M. Jean-Pierre Trolley, président de la commission développement économique souhaite apporter quelques précisions sur ce dossier :

"J'ai été un peu choqué par ce que j'ai entendu à la commission de finances quand on a parlé d'un déficit d'investissement de près de 4 millions d'euros. J'ai les chiffres sous les yeux et je voudrais donner quelques détails. En investissement sur les six dernières années, nous avons investi sur les deux tranches de la phase "2" et pour la phase " 4" un montant de 3 728 878 euros. A cela, on doit ajouter l'achat des terrains nus pour 925 000 euros. L'ensemble de ces chiffres a été validé en commission et par le conseil communautaire. En

face de ces dépenses d'investissement, on peut mettre un potentiel de vente de terrain de 26,2 hectares pour une recette de 1 877 400 euros. Les subventions qui ont été accordées sur la phase "2" s'élèvent à 1 725 300 euros, ce qui fait avec le potentiel de vente des terrains 3 602 300 euros de recettes attendues.

Sur l'ensemble du mandat, si l'on met les 3 602 300 euros de recettes à côté des 4 653 000 euros de dépenses, on peut considérer qu'il y a un delta de 1 million d'euros. Sur six années, lorsque l'on dit que le parc d'activités coûte cher, moi je ne trouve pas. On a vendu sur l'ensemble du mandat presque 2 millions de terrains. Bien sûr il faut déduire les fouilles archéologiques pour 720 000 euros mais il reste tout de même sur l'ensemble du mandat un bénéfice sur la vente des terrains d'1,2 million d'euros. Quand on parle d'un solde négatif de 4 millions d'euros, cela ne correspond pas à la réalité des chiffres".

M. Michel Delépine demande si l'on peut chiffrer la création d'emplois sur la zone.

M. Jean-Pierre Trolley précise qu'il y a actuellement environ 300 emplois sur le PEAGJ.

M. Raynald Boulenger souhaite que le règlement de la zone puisse être modifié afin de permettre à des services aux entreprises de s'installer.

M. Alain Brière indique que les sociétés de services aux entreprises ont effectivement la possibilité de s'installer.

En conclusion des débats, M. Alain Brière considère que ce serait un procès d'intention grave que de penser qu'un seul des conseillers communautaires pourrait oser entraver le développement économique et donc la création d'emploi pour nos habitants.

M. Jean-Claude Davergne souhaite savoir si il a été envisagé de revoir le prix de vente des terrains.

M. Alain Brière précise que c'est une question qui devra être étudiée dans l'avenir, M. Jean-Pierre Trolley précisant que cela devra être étudié en commission développement économique et en commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à l'approbation du budget présenté :

Abstention : 1

Pour : 46

5 – Finances – Budget primitif 2014 – Budget annexe Atelier relais

Le budget annexe – atelier relais s'équilibre en dépenses et en recettes à 939 502 € dont 141 602€ pour la section de fonctionnement et 797 900€ pour la section d'investissement dont 692 617€ au titre des restes à réaliser.

Mme Marylise Bovin donne des précisions sur l'aide à l'emploi qui sera accordée à la société pour la création d'emplois en CDI. Cette aide assujettie à l'aide du Conseil Général de la Somme est limitée à 10 emplois par an pendant trois ans. Elle est de 6 000 euros par an et par emploi (4500 € par le CG 80 et 1500 € par la CCBM)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget présenté.

6 Finances - Budget primitif 2014 - Budget annexe centre aquatique

Le budget annexe - centre aquatique - s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 906 002€ dont 198 501€ au titre de la section de fonctionnement et 13 707 501€ pour la section d'investissement.

M. Marcel Le Moigne demande des précisions sur le rescrit fiscal. M. Jean-Claude Davergne demande des précisions sur la délégation de service public. M. Alain Brière précise que le document qui permet au fermier éventuel de répondre est en ligne. Les candidats doivent répondre fin juillet et avant la fin de l'année, un classement des candidats sera proposé au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire procède à l'approbation du budget proposé :

Abstention 1

Pour : 46

M. Alain Brière précise qu'il y a des choses à remettre d'aplomb en matière budgétaire et que ce sera la tâche des mois à venir.

7 - Election des membres aux commissions consultatives

Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 30/10/2013 concernant la modification du nombre de délégués communautaires,

Par délibération du conseil communautaire du 6 mars 2014, il a été décidé de modifier l'article 31 du règlement intérieur de la Communauté de Communes Bresle Maritime suivant les dispositions ci-après :

Il a été validé de fixer un minimum de 5 conseillers municipaux élus par commune pour participer aux commissions consultatives.

Conseiller communautaire* : participe et délibère au conseil communautaire.

Délégué** aux commissions consultatives : participe et vote aux commissions consultatives. Il pourra participer à 2 commissions.

-Pour les 8 communes : Allenay - Millebosc - Buigny les Gamaches - Oust Marest - Longroy - Flocques - Friaucourt - Embreville ayant 1 conseiller communautaire + 1 suppléant, il est proposé 3 délégués aux commissions consultatives.

-Pour les 8 communes : Incheville – Saint-Quentin-Lamotte - Dargnies - Etalondes - Beauchamps - Bouvaincourt - Ponts et Marais - Woignarue :

2 conseillers communautaires + 3 délégués aux commissions consultatives.

Pour la commune de Ault : 3 conseillers communautaires + 2 délégués aux commissions consultatives

Pour la commune de Gamaches : 4 conseillers communautaires + 1 délégué aux commissions consultatives.

Pour la commune de Mers : 5 conseillers communautaires

Pour la commune du Tréport : 7 conseillers communautaires

Pour la commune de Eu : 9 conseillers communautaires

Suite aux demandes de conseillers communautaires d'intégrer la commission finances, M. Alain Brière demande au conseil communautaire de se prononcer à nouveau sur la composition cette commission et propose qu'elle réunisse les 21 maires ou leur représentant. Cette proposition est adoptée.

M. Le Président invite les conseillers communautaires à vérifier la composition des commissions afin que celles-ci puissent fonctionner.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le tableau récapitulatif des membres des commissions consultatives (tableau ci-joint)

8 Questions diverses

M. Daniel Cavé précise qu'il a commencé à travailler sur l'assainissement et qu'une réunion aura lieu prochainement avec les présidents des syndicats et le cabinet qui nous accompagne sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil communautaire est levé à 20h15.